Syndicat Mixte ''Monts et Barrages'' (Siren : 258707017)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bujaleuf
Arrondissement	Limoges
Département	Haute-Vienne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	14/11/1979
Date d'effet	14/11/1979

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Sylvie AYMARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	LE CHÂTEAU
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	87460 BUJALEUF
Téléphone	05 55 69 57 60
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 782
Densité moyenne	25,63

Périmètres

Nombre total de membres : 4

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
87	Moissannes (218709905)	396

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
87	CC Briance Combade (248719338)	CC
87	CC de Noblat (248719361)	CC
87	CC des Portes de Vassivière (248719353)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays *Le syndicat Mixte Monts et Barrages a pour mission : L'élaboration et la mise en application de la Charte de Pays : mise en oeuvre d'une stratégie de développement cohérent et durable du territoire à 10 ans. Il définit les orientations stratégiques de développement, notamment dans les domaines suivants : - la préservation et la valorisation du patrimoine ; - l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie ; - le développement du tourisme ; - la préservation et la valorisation de l'environnement ; - le maintien et le développement des activités, des services et de l'emploi ; - le développement culturel. Le syndicat a un rôle d'organisation, de mise en réseau, de coordination des acteurs et des partenaires concernés et de promotion du territoire. Il travaille en lien avec le conseil de développement du pays. Dans le cadre de ses orientations, il élabore notamment des programmes d'actions (de type contrat de pays ou procèdures contractuelles nationale ou européennes), il en assure le suivi et/ou l'animation. Il conduit notamment les actions et procèdures suivantes : - la mise en oeuvre de la convention du "Pays d'art et d'histoire" de Monts et Barrages en Limousin ; - l'élaboration de programmes territoriaux de l'habitat et la conduite d'OPAH ; - l'élaboration de Démarches Collectives Territoriales ; - la mise en oeuvre de contrats restauration - entretien des rivières ; - la signalisation des sentiers de randonnée et leurs topoguides ; - la coordination des acteurs touristiques ;*	

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)